

- Règlement intérieur 2024/2025 LAVAL WATER POLO -

➤ Objectifs du club :

Développement de l'activité Water-Polo, de l'initiation à la compétition avec pour objectif le haut niveau.

Développement de l'activité Water-Polo masculine et féminine.

Offrir à ses adhérents un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage et la pratique des activités aquatiques.

➤ Moyens :

L'adhésion au club LWP nécessite la transmission d'un dossier d'inscription complet accompagné du règlement de la cotisation.

La cotisation annuelle correspond à la licence FFN, à l'adhésion au club ainsi qu'à la dispense de cours adaptés à l'âge des enfants et adultes. Un planning hebdomadaire est transmis aux familles en début de saison sportive.

➤ Cours :

✓ Dans l'intérêt de votre enfant et celui du groupe, une fréquentation régulière est demandée.

En fonction du projet sportif de votre enfant, l'entraîneur indique un nombre de séances minimum à effectuer par semaine.

✓ Les adhérents doivent être en tenue adéquate (maillot de bain + bonnet) et prendre une douche savonnée avant la séance. L'accès au vestiaire est strictement réservé aux encadrants ou aux bénévoles du club LWP. Le protocole sanitaire mis en place doit être respecté.

✓ Les modifications ou annulations de cours qui sont susceptibles de se produire en cours d'année, seront notifiés aux adhérents par mail, par SMS, ou sur les sites du club.

✓ Le planning hebdomadaire transmis aux familles en début de saison sportive, est valable pour les périodes hors vacances scolaires.

➤ Responsabilités :

✓ L'association n'est responsable des enfants que sur le site et pendant les horaires des cours. Il est de la responsabilité de chaque parent de vérifier la présence de l'adulte chargé de l'accueil et du déroulement effectif de l'entraînement avant de laisser son enfant seul.

- ✓ L'association n'est pas responsable d'un enfant qui quitterait un cours sans raison apparente sur le temps de l'entraînement : aucun mineur ne peut quitter le bassin ou le bord du bassin avant la fin de la séance.
- ✓ Les parents sont priés de respecter les horaires de début et de fin de cours en arrivant 10 minutes avant afin de pouvoir bien se préparer au cours. Il est demandé aux parents de prévenir les entraîneurs en cas d'absence au cours.
- ✓ L'association n'est pas responsable d'un enfant non présent au cours.
- ✓ L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent, de vêtement ou de tout autre objet. L'association déconseille fortement la possession d'objets de valeur et interdit la détention d'objets dangereux ou illicites lors des activités du club, compétitions ou autres événements. Il est conseillé de placer ses affaires dans un casier fermé lors de la séance.
- ✓ En cas d'accident pendant un cours ou pendant une compétition, il est nécessaire de faire une déclaration FFN dans les trois jours qui suivent l'accident mais également de prévenir les membres du bureau dès l'accident.
- ✓ L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident pour les enfants présents pendant des cours où ils ne sont pas inscrits (sauf manifestation exceptionnelle).
- ✓ L'association ne peut être tenue pour responsable de la suppression d'activités due à la fermeture des bassins ou bien de changement de créneaux horaires (même en cours de saison).
- ✓ Toute absence aux entraînements ou aux compétitions doit être signalée aux entraîneurs.
- ✓ Chaque adhérent (adulte ou enfant) est responsable de ce qu'il écrit et transmet sur les réseaux sociaux. Le Président du LWP et l'entraîneur se réservent le droit de sanctionner (avertissement, rappel à l'ordre avec convocation, voire exclusion temporaire ou définitive) les propos diffamants, dénigrants ou injurieux qui seraient portés à leur connaissance et concerneraient le LWP, ses entraîneurs ou ses adhérents.
- ✓ Les garanties du contrat d'assurance du club LWP sont souscrites auprès de la Matmut.
 - Règlement de la cotisation :
- ✓ En cas d'arrêt de fréquentation décidé par le participant aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure et après décision du bureau. Au minimum le prix de la Licence FFN sera conservé. Aucun remboursement n'aura lieu également lors de changement de créneaux horaires ou lors de fermeture de piscine en cours de saison.

➤ Règles de vie :

- ✓ L'accès aux vestiaires est possible 15min avant l'entraînement et ce, uniquement, en passant avec la carte club par le tripode de l'accueil de la piscine. Toute perte de la carte sera facturée 2,20€ à l'adhérent.
- ✓ Les enfants et les adultes sont tenus de respecter les lieux (salle, vestiaire, sanitaires), les installations sportives et le matériel sportif qui doit être rangé après chaque séance. Toute dégradation pourra faire l'objet d'une facturation à l'adhérent.
- ✓ Chacun se doit de garder un esprit sportif en respectant les autres joueurs, les entraîneurs, encadrants et les arbitres dans la politesse, le respect et la courtoisie.
- ✓ Dans le respect du développement durable, il est demandé à chacun de réguler sa consommation d'eau pendant la douche.
- ✓ L'association sera ce que nous en ferons tous ensemble, adhérents et encadrants, en s'aidant mutuellement notamment lors du rangement du matériel ou autre aide au sein du club LWP.
- ✓ Lors de l'assemblée générale, la présence de chacun permet l'échange et l'expression d'idées pour un meilleur fonctionnement de l'association.
- ✓ La sécurité des enfants passe par l'implication des parents au sein du club LWP.
- ✓ Si un problème se pose, d'ordre matériel, pédagogique ou autre, les parents ne doivent pas hésiter à en parler aux encadrants.
- ✓ L'organisation des compétitions reposant uniquement sur le bénévolat, les parents des joueurs sont invités à y participer.
- ✓ Les parents, enfants, bénévoles et encadrants s'engagent à respecter la charte de bonne conduite transmise par la FFN
- ✓ De même, chacun s'engage à se conformer à tout protocole sanitaire mis en place dans la piscine St Nicolas ainsi que dans les piscines extérieures pour les compétitions ou matchs extérieurs.
- ✓ Les adhérents ainsi que les familles s'engagent à respecter le personnel de la piscine St Nicolas lors de sa présence dans l'établissement.